

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1705

Transfert de gestion de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) Rochaix 2, sis 60, rue Professeur Rochaix (EI 03024 - UG 03 024 14) à la mairie du 3e arrondissement

Service des Mairies d'Arrondissement

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1705 - TRANSFERT DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE) ROCHAIX 2, SIS 60, RUE PROFESSEUR ROCHAIX (EI 03024 - UG 03 024 14) A LA MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT (SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En application de l'article L 2511-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi du 27 février 2002, article 28, dite loi Vaillant, M. le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement sollicite le transfert de gestion à l'arrondissement de l'EAJE Rochaix 2, sis 60, rue Professeur Rochaix à Lyon 3<sup>e</sup>.

Cet équipement, mitoyen de l'EAJE Rochaix (d'une capacité de 50 places) et du Service Municipal d'Accueil Familial (en charge de l'accueil au domicile d'assistantes maternelles salariées de la Ville de Lyon), offre une capacité d'accueil de 48 places avec une amplitude d'ouverture de 10h30 (7h45 – 18h15) selon des modalités d'attribution particulières : 24 places seront ouvertes pour le 3<sup>e</sup> arrondissement et 24 autres pour le 8<sup>e</sup> arrondissement.

L'établissement est d'une superficie de 590 m<sup>2</sup> avec un espace extérieur de 380 m<sup>2</sup> comportant les espaces suivants :

- un espace accueil ;
- un bureau ;
- des espaces de sommeil ;
- des espaces d'activités ;
- des salles de change ;
- un vestiaire ;
- cuisine, biberonnerie, espace repas ;
- les locaux du personnel.

Il est à noter que l'EAJE est équipé d'une cuisine de confection sur place.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 48 120 € pour une année pleine, à raison de 4,06 € par berceau pour une durée d'exploitation annuelle moyenne de 225 jours et de 89 € par berceau et par an au titre des couches.

Conformément à la loi PML, le Conseil municipal et le Conseil d'arrondissement doivent délibérer en termes identiques.

Vu l'article 28 de la loi du 27 février 2002 ;

Vu l'article L 2511-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

**DELIBERE**

1-Le transfert de la gestion de la crèche Rochaix 2, située au 60 rue Professeur Rochaix à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est approuvé.

2-Une dotation annuelle complémentaire de 48 120 € est allouée au 3<sup>e</sup> arrondissement.

3- Le transfert prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les crédits correspondants seront intégrés sur la dotation 2016 du 3<sup>e</sup> arrondissement.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**B. REYNAUD**